



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Soutien aux ligues et comités régionaux

Publics concernés

Association

Domaines secondaires

Sport

Vous êtes un acteur sportif régional sportif (ligue ou comité) ? Vous êtes un interlocuteur privilégié pour la région Nouvelle-Aquitaine qui soutient l'organisation et le développement de votre discipline.

Échéances

Envoi du dossier annuel de demande de subvention avant le 15/02/2023.

Objectifs

Afin de conforter les acteurs sportifs régionaux dans leurs missions de structuration et de formation, la région Nouvelle-Aquitaine accompagne les actions ayant notamment pour objet :

le développement équilibré de la discipline sur l'ensemble du territoire,
la formation des bénévoles, avec un effort particulier en faveur de l'accès aux responsabilités des jeunes et des femmes,
la coordination de l'offre sportive, notamment compétitive,
la promotion d'actions innovantes sur les thématiques "sport santé", "sport au féminin" et "sport et handicap".

Bénéficiaires

les ligues et les comités régionaux de Nouvelle-Aquitaine affiliés à une fédération sportive reconnue par le Ministère des Sports, le Comité Régional Olympique et Sportif Nouvelle-Aquitaine.

Critères de sélection

Le montant de l'aide régionale sera déterminé pour chaque programme d'actions (fonctionnement ou acquisition de matériel). Il prendra en compte :

l'adéquation avec les priorités régionales, notamment les publics jeunes (16 à 25 ans) et la mixité des publics, l'économie générale de la discipline (nombre de licenciés, de clubs...), la participation financière de la structure régionale et les cofinancements mobilisés.

Comment faire ma demande ?

- 1° Télécharger le dossier de demande de subvention "Plan d'actions annuel ligues et comités régionaux".
- 2° Télécharger le document "Réfèrent par discipline sportive".
- 3° Envoyer le dossier de demande de subvention au réfèrent de votre discipline.